

COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

JOURNAL OFFICIEL
DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

ABONNEMENTS ET ANNONCES

Pour les abonnements et annonces, s'adresser à l'imprimerie administrative.

Les abonnements et les annonces sont payables d'avance.

Abonnements ordinaires		<u>Euros</u>	Par Avion	Abonnements ordinaires		<u>Euros</u>	Par Avion
Collectivité territoriale	1 an	29,00				États-Unis	
	6 mois	14,50				Canada	Europe
Métropole	1 an	38,00	56,00	Étranger :	1 an	42,00	58,00
et DOM-TOM :	6 mois	19,00	28,00		6 mois	21,00	29,00
Un numéro :		2,20		Changement d'adresse :		2,20	34,50

SOMMAIRE

ANNONCES

L'Administration locale décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

**Tribunal supérieur d'appel
de Saint-Pierre-et-Miquelon
Greffe du tribunal de première instance**



Date : 23 mars 2016

Arrêt du tribunal supérieur d'appel constatant la cessation des paiements et prononçant l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire sans période d'observation, à l'égard de :

Dénomination sociale : CONSTRUCTION DES ILES ».
Forme juridique : S.A.R.L.
R.C.S. : B 412 189 722.
SIRET : 412 189 722 00025.
Activité exercée : Réalisation de travaux dans le secteur du bâtiment et des travaux publics.

Adresse : 5, rue des Menuisiers
B. P. 4423
Saint-Pierre
97500 Saint-Pierre-et-Miquelon.

Date de cessation des paiements : 31 décembre 2015

Liquidateur judiciaire : SCP B.T.S.G. - M^e Clément THIERRY
22, quai Gambetta
71100 Chalon sur Saône
Tél. : 03 85 48 86 91
Fax : 03 85 48 98 10.

Les créances sont à déclarer, dans le délai de deux mois, de la présente publication auprès du liquidateur.

*Pour extrait certifié conforme le 1^{er} avril 2016,
le greffier*



CONSTITUTION DE SOCIÉTÉ



Avis est donné de la constitution de la société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme de la société : Société par actions simplifiée.
Raison sociale : LES P'TITS GRAVIERS.
Capital social : 7 000 € divisés en 70 actions de 100 €.

- Durée* : 99 ans à compter de l'immatriculation de la société au registre du commerce et des sociétés.
- Siège social* : Rue Amiral-Muselier à Saint-Pierre, B. P. 1767, 97500 Saint-Pierre-et-Miquelon.
- Président* : M. Jean-Claude LAMIRAUD, Demeurant 2, rue Eugène-Grimaux à Saint-Pierre, 97500 Saint-Pierre-et-Miquelon.
- Vice-Président* : M. Bertrand ANDRÉ, Demeurant 28, rue Richard-Bartlett à Saint-Pierre, 97500 Saint-Pierre-et-Miquelon.
- Objet* : La restauration.
- Dépôt des statuts* : RCS de Saint-Pierre-et-Miquelon.

Le président,
J.C. LAMIRAUD

Le vice-président,
B. ANDRÉ

CONSTITUTION DE SOCIÉTÉ

Par acte sous seing privé en date du 14 janvier 2016, est constituée la société présentant les caractéristiques suivantes :

- Forme de la société* : S.C.I.
- Raison sociale* : « LARGERIE ».
- Capital social* : 900 €.
- Durée* : 99 ans.
- Siège social* : Anse à Ravenel à Saint-Pierre, B. P. 1133, 97500 Saint-Pierre-et-Miquelon.
- Gérant de la SCI* : M. Xavier, Pierre, Guy LARGERIE, Né le 3 juillet 1972 à Saint-Pierre, Demeurant 5, rue Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny à Saint-Pierre, 97500 Saint-Pierre-et-Miquelon.
- Objet* : La société a pour objet l'acquisition, la construction, la location, la gestion ou la revente de biens immobiliers ; Et plus généralement, toutes opérations immobilières ou financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet, de nature à en faciliter la réalisation, pourvu qu'elles ne soient pas susceptibles de porter atteinte au caractère exclusivement civil de l'activité sociale.
- Dépôt des statuts* : Tribunal d'instance de Saint-Pierre.

Le gérant,
Xavier LARGERIE

S.A.E. RECYCLAGE SARL

Société à responsabilité limitée au capital de 7 500 euros
Siège social : rue du Fonds de l'Anse
B. P. 8603
97500 Saint-Pierre-et-Miquelon
799 270 798 RCS Saint-Pierre-et-Miquelon

Aux termes d'une décision en date du 15 mars 2016, l'associé unique a décidé :

- de remplacer à compter de ce jour la dénomination sociale « S.A.E. Recyclage SARL » par Service Auto SARL » et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts ;

- d'étendre l'objet social aux activités de : dans le domaine de l'automobile, location courte et longue durée, entretien, réparation, remise en état, mécanique générale, carrosserie, dépannage, vente de pièces détachées incluant les moteurs marins, tous services se rapportant à la sécurité et à l'environnement et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.

La gérance,
J.P. AUTIN

CONSTITUTION DE SOCIÉTÉ

- Forme de la société* : Société civile immobilière (SCI).
- Raison sociale* : CHEZ FERNAND.
- Siège social* : 7, place HR Gautier - BP 843, 97500 Saint-Pierre-et-Miquelon.
- Objet social* : L'acquisition, l'administration et la location d'immeubles et de terrains.
- Durée* : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.
- Capital social* : 1 000 € divisé en 10 parts de 100 € chacune.
- Apport en numéraire* : 1 000 €.
- Gérant* : M. Pierre HELENE, demeurant à Saint-Pierre, au 7, place HR Gautier - BP 843, 97500 Saint-Pierre-et-Miquelon.
- Cession de parts sociales* : Les parts sociales sont librement cessibles.
- Immatriculation* : RCS de Saint-Pierre-et-Miquelon.

Le gérant,
Pierre HELENE

L'HAIR DU TEMPS SASU

S.A.S.U. au capital de 3 000 euros
Siège social : 20, rue Abbé-Pierre-Gervain
B. P. 4456
97500 Saint-Pierre
RCS 794 931 253



Par AGE du 31 décembre 2015, l'unique associée de la SASU L'Hair du Temps a décidé de transférer le siège social de la société au 23, rue Maréchal-Foch à Saint-Pierre.

Comme conséquence de la décision prise, l'unique associée a décidé de modifier l'article 4 des statuts.

Tous pouvoirs sont donnés à M^{me} Charlotte MARIE pour accomplir les formalités légales.

La présidente,
Charlotte MARIE



**SOCIETE COOPERATIVE IMMOBILIERE DES ILES
SAINT-PIERRE ET MIQUELON**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2015**

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- Le contrôle des comptes annuels de la SOCIETE COOPERATIVE IMMOBILIERE DES ILES SAINT-PIERRE ET MIQUELON, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- La justification de nos appréciations ;
- Les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1°) OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments

CG

II.

justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

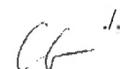
Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2°) JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, les appréciations auxquelles nous avons procédé pour émettre l'opinion ci-dessus sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et qui ont porté notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble, appellent la justification suivante :

Nous nous sommes assurés de la correcte évaluation de la provision pour clients douteux.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.



III.

3°) VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Paris, le 17 mars 2016

Le Commissaire aux Comptes

Cabinet SOREL

Représenté par :



C. GANSMANDEL

Chargé de mandat – Mandataire social

Membre de la Compagnie Régionale de PARIS

Tableau 1 / 7

COOPERATIVE IMMOBILIERE DES ILES ST PIERRE & MIQUELON
Société Financière Coopérative à Capital Variable
BILAN arrêté au 31 Décembre 2015

ACTIF	Valeurs brutes	Amort. et Provisions	Prêts Classiques	Prêts Sociaux	L.O.A. "Pérouse"	Log. Locatifs	Total	2014
OPERATIONS DE TRESORERIE ET OP. INTERBANCAIRES								
Caisse			2 031 873,27	1 303 408,88	-34 206,97	-874 304,35	2 426 770,83	2 526 165,06
Etablissements de Crédit			300,00					
Banques comptes courants			2 426 470,83					
Banques comptes à termes			2 426 470,83					
Banques - créances rattachées								
Transferts internes			-394 897,56	1 303 408,88	-34 206,97	-874 304,35		
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	538 756,06	458 216,44	13 062 247,60	75 311,63			13 137 559,23	14 515 082,61
Crédits à la clientèle			12 981 707,98	75 311,63			13 057 019,61	14 431 498,84
Crédits à l'habitat			12 981 707,98	75 311,63				
Prêts			12 965 386,59	75 311,63				
Créances impayées depuis moins de 6 mois			16 321,39					
Créances douteuses	538 756,06	458 216,44	80 539,62				80 539,62	83 593,77
OPERATIONS SUR TITRES ET OPERATIONS DIVERSES								
Titres de placement			41 860,53				41 860,53	45 707,15
Débiteurs divers			6 406,52				6 406,52	6 406,52
Comptes de régularisation			21 805,01				21 805,01	24 804,52
Charges constatées d'avance			13 649,00				13 649,00	14 496,11
Produits à recevoir			9 892,40					
Divers			3 756,60					
VALEURS IMMOBILISEES	4 064 412,53	1 249 459,66	238 673,91		22 676,90	2 553 602,06	2 814 952,87	2 737 156,89
Immobilisations d'exploitation	706 076,86	467 402,95	238 673,91				238 673,91	224 029,44
Immeuble social	488 904,04	377 357,56	111 546,48					
Immeuble	405 221,46	377 357,56	27 863,90					
locataire - mutuelle	10 718,26		10 718,26					
locataire - 3 suisses	2 470,58		2 470,58					
locataire CLEF	-756,26		-756,26					
terrain	71 250,00		71 250,00					
Terrain "Graves"	114 907,16		114 907,16					
Matériel de transport	21 000,00	8 779,73	12 220,27					
Matériel de bureau	81 265,66	81 265,66						
Location-accession	124 195,69	101 518,79						
Opérations de location simple	3 234 139,98	680 537,92			22 676,90		22 676,90	27 494,78
Créances douteuses sur Immos						2 553 602,06	2 553 602,06	2 485 632,67
Total général	1 707 676,10	1 707 676,10	15 374 655,31	1 378 720,51	-11 530,07	1 679 297,71	18 421 143,46	19 824 121,71
Hors Bilan								
Engagements de la Société envers les bénéficiaires de contrats			302 759,09	353,00	40 521,15		537 852,35	531 576,72
Conventions non signées			194 219,11				343 633,24	531 576,72
							194 219,11	

Tableau 2 / 7

COOPERATIVE IMMOBILIERE DES ILES ST PIERRE & MIQUELON
Société Financière Coopérative à Capital Variable
BILAN arrêté au 31 Décembre 2015

PASSIF	Prêts Classiques	Prêts Sociaux	L.O.A. "Pérouse"	Logements locatifs	Totaux	2014
OPERATIONS DE TRESORERIE ET OPERATIONS INTERBANCAIRES						
Etabliss. de crédits et Instif. financières	6 695 588.46				6 695 588.46	8 091 900.37
Comptes rattachés	6 679 495.56				6 679 495.56	8 070 941.30
	16 092.90				16 092.90	20 959.07
OPERATIONS SUR TITRES ET OPERATIONS DIVERSES	354 457.23			2 702.88	357 160.11	366 393.68
Créditeurs divers	241 968.58				241 968.58	248 463.18
Dépôts de garantie	19 573.95					
Autres créditeurs divers	222 394.63					
Comptes de régularisation						
Produits constatés d'avance	112 488.65			2 702.88	115 191.53	117 930.50
Charges à payer	106 825.14					
Divers	5 663.51			2 702.88		
PROVISIONS, CAPITAUX PROPRES ET ASSIMILES	7 928 342.96	1 364 176.93	46 040.29	1 910 706.15	11 249 266.33	11 191 018.27
Subventions et fonds publics affectés	702 315.60	943 962.22	31 161.90	1 902 903.42	3 580 343.14	3 630 093.14
Provisions				7 802.73	7 802.73	
Fonds pour risques bancaires généraux	371 951.86	3 205.28			375 157.14	375 157.14
Réserves	6 134 487.07	417 009.43	14 878.39		6 566 374.89	6 391 565.50
Réserve légale	179 190.64					
Réserve statutaire	4 685 002.02					
Autres réserves	1 270 294.41	417 009.43	14 878.39			
Fonds social	129 847.47					
Reserve pour risque décès	53 258.13					
Réserve pour écarts de réévaluation	71 250.00					
Réserve générale	1 015 938.81	417 009.43	14 878.39			
Capital	719 588.43				719 588.43	794 202.49
actions	717 387.56					
ajustement actions en euros	2 200.87					
REPORT A NOUVEAU	281 560.72	12 370.78	-59 175.32	-234 756.18		
RESULTAT EN INSTANCE D'APPROBATION						
EXCEDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	114 705.94	2 172.80	1 604.96	644.86	119 128.56	174 809.39
TOTAL GENERAL	15 374 655.31	1 378 720.51	-11 530.07	1 679 297.71	18 421 143.46	19 824 121.71
Hors bilan						
Cautionnements reçus					124 870.00	49 700.00
Avance AFD engagée					124 870.00	49 700.00
Avance AFD non engagée					0.00	0.00

Tableau 3 / 7

COOPERATIVE IMMOBILIERE DES ILES ST PIERRE & MIQUELON
Société Financière Coopérative à Capital Variable
COMPTE D'EXPLOITATION arrêté au 31 décembre 2015

DEBIT	Prêts Classiques	Prêts Sociaux	L.O.A. "Pérouse"	Logements locatifs	Totaux	2014
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE						
Charges sur Opérations de Trésorerie et Op. Interbanc.	322 384.26	351.99	4 797.88		327 534.13	408 614.95
Charges sur opérations de crédit-bail, opérations assimilées	248 056.87		4 797.88			
Autres Charges d'exploitation bancaire	74 327.39	351.99				
CHARGES DE PERSONNEL						
Salaires	236 988.06				236 988.06	213 770.99
Charges sociales	160 558.10					
Rappels	69 767.72					
Variation Congés Payés	6 662.24					
IMPOTS ET TAXES	5 806.00			8 709.50	14 515.50	10 058.38
SERVICES EXTERIEURS	78 137.88			12 316.60	90 454.48	50 558.23
Formation professionnelle						
Entretien	4 838.52					
Chauffage, éclairage	6 698.10					
Assurances	2 048.18					
Transports et déplacements	7 928.43					
Honoraires	54 922.41					
Frais de bureau	1 559.60					
Documentation	3 919.00					
Poste et téléphone	5 616.46					
Frais de conseils et d'assemblées	1 134.14					
Autres charges de gestion	12 316.60			12 316.60		
Quote-part des frais généraux	-12 316.60					
CHARGES DIVERSES D'EXPLOITATION					4 946.29	5 969.56
Entretien						
Chauffage, éclairage					2 768.20	
Assurances					2 178.09	
DOTATIONS DU FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX						
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	5 010.33			64 862.69	69 873.02	51 207.02
Dotations aux amortissements	5 010.33			64 862.69		
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CREANCES	17 656.69			7 802.73	25 459.42	12 800.22
Dotations aux provisions pour créances douteuses	17 656.69			7 802.73		
Dotations aux provisions pour charges						
CHARGES EXCEPTIONNELLES	882.23				882.23	48 720.84
RESULTAT	114 705.94	2 172.80	1 604.96	644.86	119 128.56	174 809.39
TOTAUX	781 571.39	2 524.79	6 402.84	99 282.67	889 781.69	976 509.58

Tableau 4 / 7

COOPERATIVE IMMOBILIERE DES ILES ST PIERRE & MIQUELON
Société Financière Coopérative à Capital Variable
COMPTE D'EXPLOITATION arrêté au 31 décembre 2015

CREDIT	Prêts Classiques	Prêts Sociaux	L.O.A. "Pérouse"	Logements locatifs	Totaux	2014
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	715 952.29	2 524.79			718 477.08	769 527.78
Produits des opérations de trésorerie et opérations interbancaires	4 936.32				4 936.32	18 078.51
Intérêts sur comptes ordinaires débiteurs	4 936.32					
Intérêts sur comptes à terme	638 760.73	2 524.79				
Produits des opérations avec la clientèle	638 760.73	2 524.79			641 285.52	660 380.51
Crédit à la clientèle	622 774.92	2 524.79				
Crédits à long terme	15 985.81					
Créances douteuses						1 463.00
Produits du portefeuille-titres						
Produits des opérations de location avec option d'achat	72 255.24					
Quote-part sur opérations d'exploitation bancaire	28 208.20					
Autres produits d'exploitation bancaire	44 047.04				72 255.24	89 605.76
Assurance incendie						
Assurance vie-incapacité						
Assurance maladie						
PRODUITS DIVERS D'EXPLOITATION	54 631.18		6 402.84	99 282.67	160 316.69	151 616.69
Produit des opérations de location simple	18 956.47		6 402.84	49 532.67	74 891.98	66 601.62
Immeuble social	18 956.47					
Immeubles locatifs			6 402.84	49 532.67		
Quote-part des subventions d'investissement virées au résultat				49 750.00	49 750.00	37 346.58
Produits Divers	35 674.71				35 674.71	47 668.49
REPRISES DE PROVISIONS	9 813.92				9 813.92	46 661.94
Reprises de provisions sur créances douteuses	9 813.92					
PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 174.00				1 174.00	8 703.17
TOTAUX	781 571.39	2 524.79	6 402.84	99 282.67	889 781.69	976 509.58

Coopérative Immobilière des Iles Saint Pierre et Miquelon

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 2015

1 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

1.1 Méthodes d'évaluation et de présentation appliquées

Les comptes individuels annuels de la Coopérative Immobilière des Iles Saint-Pierre et Miquelon sont établis et présentés conformément aux règlements de l'Autorité des normes comptables (ANC). Par application du règlement n° 91-01 du Comité de la réglementation bancaire et financière (CRBF), la présentation des états financiers est conforme aux dispositions des règlements n° 2000-03 et n° 2005-04 du Comité de la réglementation comptable relatifs aux documents de synthèse individuels.

1.2 Changements de méthodes comptables

Aucun changement de méthodes comptables n'a affecté les comptes de l'exercice 2015.

1.3 Principes comptables et méthodes d'évaluation

Les comptes de l'exercice sont présentés sous une forme identique à celle de l'exercice précédent. Les conventions comptables générales ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices ;

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. La méthode retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique et tous les postes du bilan sont présentés, le cas échéant, nets d'amortissements, de provisions et de corrections de valeur.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

1.3.1 Opérations en devises

La CISPM n'effectue pas d'opérations en devises

1.3.2 Opérations avec les établissements de crédit et la clientèle

Les créances sur les établissements de crédit recouvrent l'ensemble des créances détenues au titre d'opérations bancaires à l'exception de celles matérialisées par un titre. Elles sont ventilées entre créances à vue et créances à terme. Les créances sur les établissements de crédit sont inscrites au bilan à leur valeur nominale ou à leur coût d'acquisition pour les rachats de créances, augmentés des intérêts courus non échus et nets des dépréciations constituées au titre du risque de crédit.

Les créances sur la clientèle comprennent les concours distribués aux agents économiques autres que les établissements de crédit. Les crédits à la clientèle émis sont inscrits au bilan à leur valeur nominale.

Les dettes envers les établissements de crédit sont présentées selon leur durée initiale (à vue ou à terme). Les intérêts courus sont enregistrés en dettes rattachées.

Les garanties reçues sont enregistrées en comptabilité en hors bilan. Elles font l'objet de réévaluations périodiques. La valeur comptable de l'ensemble des garanties prises sur un même crédit est limitée à l'encours de ce crédit.

Créances douteuses

Les créances douteuses sont constituées de l'ensemble des encours échus et non échus, garantis ou non, dus par les débiteurs dont un concours au moins présente un risque de crédit avéré, identifié de manière individuelle. Un risque est avéré dès lors qu'il est probable que l'établissement ne percevra pas tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie, nonobstant l'existence de garantie ou de caution.

L'identification en encours douteux est effectuée conformément aux dispositions du règlement n° 2002-03 du Comité de la réglementation comptable relatif au traitement comptable du risque de crédit, modifié par le règlement CRC n° 2005-03 du 25 novembre 2005, notamment en cas de créances impayées depuis plus de six mois en matière immobilière.

Un encours douteux compromis est un encours douteux dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lequel un passage en perte à terme est envisagé. Les créances déchues de leur terme, sont présumées devoir être inscrits en douteux compromis. L'existence de garanties couvrant la quasi-totalité des risques et les conditions d'évolution de la créance douteuse doivent être prises en considération pour qualifier un encours douteux de compromis et pour quantifier la dépréciation.

Les intérêts courus et ou échus non perçus sur créances douteuses sont comptabilisés en produits d'exploitation bancaire et dépréciés à due concurrence.

Plus généralement, les créances douteuses sont réinscrites en encours sains quand les règlements reprennent de façon régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles, et lorsque la contrepartie ne présente plus de risque de défaillance.

Dépréciation

Les créances, dont le recouvrement est devenu incertain, donnent lieu à la constitution de dépréciations, inscrites en déduction de l'actif, destinées à couvrir le risque de perte. Les dépréciations sont calculées créance par créance en tenant compte de la valeur actuelle des garanties reçues. Elles sont déterminées selon une fréquence au moins trimestrielle et sur la base de l'analyse du risque et des garanties disponibles. Les dépréciations couvrent au minimum les intérêts non encaissés sur encours douteux.

Les dépréciations pour pertes probables avérées couvrent l'ensemble des pertes prévisionnelles, calculées par différence entre les capitaux restant dus et les flux prévisionnels actualisés selon le taux effectif. Les flux prévisionnels sont déterminés selon les catégories de créances sur la base d'historiques de pertes et/ou à dire d'expert puis sont positionnés dans le temps sur la base d'échéanciers déterminés selon des historiques de recouvrement.

Les dotations et les reprises de dépréciation constatées pour risque de non recouvrement sont enregistrées en « Coût du risque » à l'exception des dépréciations relatives aux intérêts sur créances douteuses présentées, comme les intérêts ainsi dépréciés, en « Intérêts et produits assimilés ».

Les créances irrécouvrables sont inscrites en pertes et les dépréciations correspondantes font l'objet d'une reprise.

Titres de placement

Sont considérés comme des titres de placement, les titres qui ne sont inscrits dans aucune autre catégorie.

Les titres de placement sont enregistrés pour leur prix d'acquisition frais exclus.

Le cas échéant, pour les titres à revenu fixe, les intérêts courus sont constatés dans des comptes rattachés en contrepartie du compte de résultat au poste « Intérêts et produits assimilés ».

La différence éventuelle entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement (prime ou décote) des titres à revenu fixe est rapportée au compte de résultat sur la durée résiduelle du titre en utilisant la méthode actuarielle.

Les titres de placement sont évalués au plus bas de leur prix d'acquisition ou de leur prix de marché. Pour les parts d'OPCVM et de FCP, les valeurs de marché correspondent aux valeurs liquidatives disponibles dans le contexte de marché en vigueur à la date d'arrêté.

Les moins-values latentes font l'objet d'une dépréciation qui peut être appréciée par ensembles homogènes de titres, sans compensation avec les plus-values constatées sur les autres catégories de titres.

Les plus et moins-values de cession réalisées sur les titres de placement, ainsi que les dotations et reprises de dépréciations sont enregistrées dans la rubrique « Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés ».

La CISPM détient des titres de la Banque de Saint Pierre & Miquelon

Titres d'investissement

La Coopérative Immobilière des Iles Saint-Pierre et Miquelon ne détient pas de titres d'investissement.

Titres de l'activité de portefeuille

La Coopérative Immobilière des Iles Saint-Pierre et Miquelon ne détient pas de titres de portefeuille.

Titres de participation et parts dans les entreprises liées

La Coopérative Immobilière des Iles Saint-Pierre et Miquelon ne détient pas de titres de participations et parts dans des entreprises liées.

Autres titres détenus à long terme

La Coopérative Immobilière des Iles Saint-Pierre et Miquelon ne détient pas d'autres titres détenus à long terme.

1.3.3 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les règles de comptabilisation des immobilisations sont définies par :

- le règlement CRC n°2014-06 relatif la comptabilisation et à l'évaluation des actifs et,
- le règlement CRC n°2002-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Immobilisations incorporelles

Une immobilisation incorporelle est un actif non monétaire sans substance physique. Les immobilisations incorporelles sont inscrites pour leur coût d'acquisition qui comprend le prix d'achat et les frais accessoires. Elles sont amorties selon leur durée probable d'utilisation.

Les logiciels sont amortis sur une durée maximum 5 ans. La quote-part d'amortissement supplémentaire dont peuvent bénéficier les logiciels, en application des dispositions fiscales, est inscrite en amortissement dérogatoire.

Les fonds de commerce ne sont pas amortis mais font l'objet, le cas échéant, de dépréciations.

Les droits au bail sont amortis de manière linéaire, sur la durée de vie résiduelle du bail et font l'objet de dépréciations si nécessaire par rapport à la valeur de marché.

Immobilisations corporelles

Une immobilisation corporelle est un actif physique détenu, soit pour être utilisé dans la production ou la fourniture de biens ou de services, soit pour être loué à des tiers, soit à des fins de gestion interne et dont l'entité attend qu'il soit utilisé au-delà de l'exercice en cours.

Les immobilisations corporelles sont inscrites à leur coût d'acquisition, à leur coût de production ou à leur coût réévalué. Le coût des immobilisations libellé en devises est converti en euros au cours du jour de l'opération. Les biens sont amortis selon la durée de consommation des avantages économiques attendus, soit en général la durée de vie du bien.

Le cas échéant, les immobilisations peuvent faire l'objet d'une dépréciation.

Les immeubles de placement constituent des immobilisations hors exploitation et sont comptabilisés suivant la méthode des composants.

1.3.4 Provisions

Ce poste recouvre les provisions destinées à couvrir des risques et des charges directement liés ou non liés à des opérations bancaires au sens de l'article L311-1 du Code monétaire et financier et des opérations connexes définies à l'article L311-2 de ce même code, nettement précisées quant à leur objet, et dont le montant ou l'échéance ne peuvent être fixés de façon précise. A moins d'être couverte par un texte spécifique, la constitution de telles provisions est subordonnée à l'existence d'une obligation envers un tiers à la clôture et à l'absence de contrepartie équivalente attendue de ce tiers, conformément aux dispositions du règlement CRC n°2000-06.

Il comprend notamment une provision pour engagements sociaux et une provision pour risques de contrepartie.

Engagements sociaux

Les avantages versés au personnel sont comptabilisés en application de la recommandation n° 2003-R-01 du Conseil national de la comptabilité. Ils sont classés en 4 catégories :

- Avantages à court terme

Les avantages à court terme recouvrent principalement les salaires, congés annuels, intéressement, participation, primes payés dans les douze mois de la clôture de l'exercice et se rattachant à cet exercice. Ils sont comptabilisés en charge de l'exercice y compris pour les montants restant dus à la clôture.

- Avantages à long terme

Les avantages à long terme sont des avantages généralement liés à l'ancienneté, versés à des salariés en activité et payés au-delà de douze mois de la clôture de l'exercice; il s'agit en particulier des primes pour médaille du travail. Ces engagements font l'objet d'une provision correspondant à la valeur des engagements à la clôture.

Ces derniers sont évalués selon une méthode actuarielle tenant compte d'hypothèses démographiques et financières telles que l'âge, l'ancienneté, la probabilité de présence à la date d'attribution de l'avantage et le taux d'actualisation. Ce calcul opère une répartition de la charge dans le temps en fonction de la période d'activité des membres du personnel (méthode des unités de crédits projetées).

- Indemnités de fin de contrat de travail

Il s'agit des indemnités accordées aux salariés lors de la résiliation de leur contrat de travail avant le départ en retraite, que ce soit en cas de licenciement ou d'acceptation d'un plan de départ volontaire. Les indemnités de fin de contrat de travail font l'objet d'une provision. Celles qui sont versées plus de douze mois après la date de clôture donnent lieu à actualisation.

1.3.5 Fonds pour risques bancaires généraux

Ces fonds sont destinés à couvrir les risques inhérents aux activités de l'entité, conformément aux conditions requises par l'article 3 du règlement n° 90-02 du CRBF et par l'instruction n° 86-05 modifiée de la Commission bancaire.

1.3.6 Intérêts et assimilés - Commissions

Les intérêts et les commissions assimilables par nature à des intérêts sont enregistrés en compte de résultat *pro rata temporis*.

1.3.7 Revenus des titres

Les dividendes sont comptabilisés dès que leur paiement a été décidé par l'organe compétent. Ils sont enregistrés en « Revenus des titres à revenu variable ».

Les revenus d'obligations ou des titres de créances négociables sont comptabilisés pour la partie courue dans l'exercice.

2. INFORMATIONS SUR LE BILAN

Sauf information contraire, les notes explicatives sur les postes du bilan sont présentées nettes d'amortissements et de dépréciations.

2.1 Opérations interbancaires

ACTIF

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2015	31/12/2014
Comptes ordinaires		
Comptes et prêts au jour le jour		
Valeurs et titres reçus en pension au jour le jour		
Valeurs non imputées		
Créances à vue	2 427	1 026
Comptes et prêts à terme		1 500
Prêts subordonnés et participatifs		
Valeurs et titres reçus en pension à terme		
Créances à terme		
Créances rattachées		
Créances douteuses		
<i>dont créances douteuses compromises</i>		
Dépréciations des créances interbancaires		
<i>dont dépréciation sur créances douteuses compromises</i>		
TOTAL	2 427	2 526

PASSIF

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2015	31/12/2014
Comptes ordinaires créditeurs		
Comptes et emprunts au jour le jour		
Valeurs et titres donnés en pension au jour le jour		
Autres sommes dues		
Dettes rattachées à vue		
Dettes à vue		
Comptes et emprunts à terme	6 680	8 071
Valeurs et titres donnés en pension à terme		
Dettes rattachées à terme	16	21
Dettes à terme		
TOTAL	6 696	8 092

2.2 Opérations avec la clientèle

2.2.1 Opérations avec la clientèle

Actif		
<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2015	31/12/2014
Comptes ordinaires débiteurs	13 041	14 324
Crédits à l'habitat		
Autres crédits à la clientèle		
Créances impayées depuis moins de 6 mois	16	23
Créances douteuses	80	84
Dépréciations des créances sur la clientèle		
TOTAL	13 137	14 515

Passif		
<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2015	31/12/2014
Autres comptes et emprunts auprès de la clientèle (1)		
Dépôts de garantie		
Autres sommes dues		
Dettes rattachées		
TOTAL		

2.3 Immobilisations incorporelles et corporelles

2.3.1 Immobilisations incorporelles

néant

2.3.2 Immobilisations corporelles

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2014	Augmentation	Diminution	Autres mouvement	31/12/2015
Terrains	186	0			186
Constructions	398	20			418
Parts de SCI					
Autres	102				102
Immobilisations corporelles	686	20			706
Immobilisations hors exploitation	3223				3 358
Valeurs brutes	3910	20			4 064
Terrains					
Constructions	376	1			377
Parts de SCI					
Autres	86	4			90
Immobilisations corporelles	462	5			467
Immobilisations hors exploitation	712	70			782
Amortissements et dépréciations	1174	75			1 249
TOTAL VALEURS NETTES	2736				2 815

2.4 Autres actifs et autres passifs

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2014		31/12/2015	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Comptes de règlement sur opérations sur titres				
Primes sur instruments conditionnels achetés et vendus				
Dettes sur titres empruntés et autres dettes de titres				
Créances et dettes sociales et fiscales				
Dépôts de garantie versés et reçus				
Autres débiteurs divers, autres créditeurs divers	24	248	22	242
TOTAL	24	248	22	242

2.5 Comptes de régularisation

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2014		31/12/2015	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Charges et produits constatés d'avance	10		10	
Produits à recevoir/Charges à payer (1)	4	112	5	109
Valeurs à l'encaissement				
Autres (2)				6
TOTAL	14	112	15	115

2.6 Provisions**2.6.1 Tableau de variations des provisions**

	<i>en milliers d'euros</i> 31/12/2014	Dotations	Reprises	Utilisations	Conversion 31/12/2015
Provisions pour risques bancaires	0	8	0	0	8
Provisions exceptionnelles					
TOTAL	0	8	0	0	8

2.7 Fonds pour risques bancaires généraux

Au cours de l'exercice 2015, la Coopérative Immobilière des Iles Saint-Pierre et Miquelon n'a pas constitué de fonds pour risques bancaires généraux complémentaires à ceux déjà existants de 375 k euros.

2.8 Capitaux propres

	Au 31/12/2014	Augmentation	Diminution	Au 31/12/2015
Réserve légale	179			179
Réserve statutaire	4512	173		4685
Autres réserves	1700	2		1702
Capital	794		74	720

Le capital social de la Coopérative Immobilière des Iles Saint-Pierre et Miquelon s'élève à 794 milliers d'euros et est composé de 47217 actions de 15 € de nominal appartenant aux

coopérateurs.

2.9 Durée résiduelle des emplois et ressources

Les emplois et ressources à terme définis sont présentés selon la durée restant à courir avec créances et dettes rattachées.

	Moins de 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an A 5 ans	Plus de 5 ans	Indéterminé	Total
Effets publics et valeurs assimilées						
Créances sur les établissements de crédit						
Opérations avec la clientèle	248	788	3 623	8 398		13 057
Obligations et autres titres à revenu fixe						
Opérations de crédit-bail et de locations simples	10	32	167	2 368		2 577
Total des emplois	258	820	3 790	10 766		15 634
Dettes envers les établissements de crédit	44	1 067	2 628	2 940		6 679
Opérations avec la clientèle						
Dettes représentées par un titre						
Dettes subordonnées						
Total des ressources	44	1 067	2 628	2 940		6 679

NOTE 3. INFORMATIONS SUR LE HORS BILAN ET OPERATIONS ASSIMILEES

3.1 Engagements reçus et donnés

3.1.1 Engagements de financement

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2015	31/12/2014
Engagements de financement donnés		
En faveur des établissements de crédit		
Autres ouvertures de crédits confirmés		
Autres engagements	194	147
En faveur de la clientèle	344	625
TOTAL DES ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	538	773

D'établissements de crédit

De la clientèle

**TOTAL DES ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT
REÇUS**

3.1.2 Engagements de garantie

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2015	31/12/2014
Engagements de garantie donnés		
Autres garanties		
D'ordre d'établissements de crédit		
Cautions immobilières		
Cautions administratives et fiscales		
Autres cautions et avals donnés		
Autres garanties données		
D'ordre de la clientèle		
TOTAL DES ENGAGEMENTS DE GARANTIE DONNÉS		
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit		
D'ordre de la clientèle	125	125
TOTAL DES ENGAGEMENTS DE GARANTIE REÇUS	125	125

3.2 Opérations sur instruments financiers à terme

La Coopérative Immobilière des Iles Saint-Pierre et Miquelon n'effectue aucune opération sur instrument financier à terme.

Note 4. INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RESULTAT

4.1 Intérêts, produits et charges assimilés

	2015	2014
Opérations avec la clientèle	641	660
Produits des opérations de Dettes subordonnées	5	18
Autres		
TOTAL	646	678

4.2 Revenus des titres à revenu variable

	2015	2014
Actions et autres titres à revenu variable		1
Participations et autres titres détenus à long terme Parts dans les entreprises liées		
TOTAL		1

4.3 Autres produits et charges d'exploitation bancaire

	2015	2014
Quote-part d'opérations faites en commun		
Refacturations de charges et produits bancaires		
Activités immobilières		
Prestations de services informatiques		
Autres activités diverses		
Autres produits et charges accessoires	148	132
TOTAL	148	132

4.4 Charges générales d'exploitation

	2015	2014
Salaires et traitements	167	155
Charges de retraite et assimilées		
Autres charges sociales	70	58
Intéressement des salariés		
Participation des salariés		
Impôts et taxes liés aux rémunérations		
Total des frais de personnel	237	213
Impôts et taxes	15	8
Autres charges générales d'exploitation	90	51
Charges refacturées		
Total des autres charges d'exploitation		
TOTAL	342	272

L'effectif moyen du personnel en activité au cours de l'exercice, ventilé par catégories professionnelles est le suivant :

Cadres	2
Non cadres	3

4.5 Résultat exceptionnel

	2015	2014
Charges exceptionnelles	1	49
Produits exceptionnels	1	9

4.6 Répartition de l'activité

La Coopérative Immobilière des Iles Saint-Pierre et Miquelon exerce l'essentiel de ses activités dans le secteur du crédit à l'habitat.

Note 5- AUTRES INFORMATIONS

5.1 Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes se sont élevés à 8.072 euro pour l'exercice 2015

5.2 Evénements significatifs

Néant

5.3 Evénements postérieurs à la clôture

Néant

**SOCIETE COOPERATIVE IMMOBILIERE DES ILES
SAINT-PIERRE ET MIQUELON**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

II.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

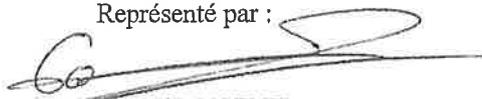
Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Fait à Paris, le 17 mars 2016

Le Commissaire aux Comptes

Cabinet SOREL

Représenté par :



C. GANSMANDEL

Chargé de mandat – Mandataire social

Membre de la Compagnie Régionale de PARIS

SOCIETE COOPERATIVE IMMOBILIERE
DES ILES DE SAINT-PIERRE ET MIQUELON
Société financière coopérative à capital variable
29 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 97500 SAINT-PIERRE
SIREN 378 633 580 00014

**ATTESTATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES INFORMATIONS COMMUNIQUEES DANS LE CADRE
DE L'ARTICLE L. 225-115 4° DU CODE DE COMMERCE
RELATIF AU MONTANT GLOBAL DES REMUNERATIONS
VERSEES AUX PERSONNES LES MIEUX REMUNEREES POUR L'EXERCICE**

CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaire aux comptes de votre société et en application de l'article L. 225-115 4° du Code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, figurant dans le document joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre président. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2015. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées figurant dans le document joint et s'élevant à 183 367 € avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

La présente attestation tient lieu de certification de l'exactitude du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées au sens de l'article L. 225-115 4° du Code de commerce.

Elle est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Paris, le 17 mars 2016

Le Commissaire aux comptes



Cabinet SOREL

Représenté par :

C.GANSMANDEL

Membre de la Compagnie Régionale de PARIS

CISPM 2015

Résultats financiers 2011- 2015

	2011	2012	2013	2014	2015
Situation financière en fin d'exercice					
Capital social	767 216	790 371	780 356	794 202	719 588
Nombre d'actions émises	51 148	52 691	52 024	52 947	47 973
Valeur nominale de l'action	15	15	15	15	15
Résultat global des opérations effectives					
Chiffre d'affaire	840 472	788 288	750 190	821 530	804 114
Résultat d'exploitation	205 375	200 958	174 094	180 965	134 482
Résultat net	298 429	161 456	80 480	174 809	119 129
Résultat des opérations réduit à une seule action					
Résultat d'exploitation	4.02	3.81	3.35	3.42	2.80
Résultat net	5.83	3.06	1.55	3.30	2.48
Personnel					
Nombre de salariés	3.0	3.0	3.2	3.3	3.6
Masse salariale	120 374	119 121	121 233	136 297	160 558
Montants versés au titre des avantages sociaux	53 410	52 846	55 232	66 206	69 768
Fonds propres de base pour la solvabilité					
Capital	767	790	780	794	720
Réserves	5 851	6 150	6 311	6 392	6 566
FRBG	375	375	375	375	375
Total	6 994	7 315	7 467	7 561	7 661
Ratio de solvabilité	98.01%	110.90%	126.17%	87.09%	99.69%
Ratio de liquidité	7922.17%	20678.84%	29489.83%	882.14%	6 866,93%